



Jour de repos tombant un jour férié

Par **m334764**, le **16/04/2013 à 16:50**

Bonjour,rnrnJe dépend de la convention Syntec (bureau études), je suis ETAM et ne bénéficie pas de RTT. Je travaille 35h sur 4 jours, je suis donc en repos les mercredis, samedis et dimanches. Cette année de nombreux jours fériés tombent des mercredis. Mon employeur me dit que je ne peux pas récupérer mes jours de repos. Ex : la semaine du 29 avril au 03 mai je vais travailler 35 h alors que mes collègues ne travailleront que 28h. Est ce normal? Merci pour vos réponses.

Par **trichat**, le **16/04/2013 à 17:33**

Bonjour,rnrnVotre employeur a raison: un jour de repos hebdomadaire coïncidant avec un jour férié n'entraîne aucun droit à récupération, sauf si la convention collective dont vous dépendez prévoit une mesure plus favorable.rnrnCordialement.

Par **Lag0**, le **16/04/2013 à 19:31**

Bonjour,rnJe confirme...rnCroyez-vous que lorsqu'un jour férié tombe un dimanche, beaucoup de salariés récupèrent ce jour ?